

## Schéma d'intervention du ministère français des Affaires étrangères sur le Comité permanent des armements (Paris, 8 mars 1974)

**Légende:** Le 8 mars 1974, en vue de la prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue au niveau ministériel le 11 mars 1974 à La Haye, la direction des affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères élabore un schéma d'intervention sur le Comité permanent des armements (CPA), détaillant les efforts entrepris par la France depuis 1972 pour réactiver cet organe subsidiaire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), notamment en soulignant l'absence de la France dans l'Eurogroupe (un organe de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dont la France n'est pas membre) et le fait que le CPA est le cadre approprié pour développer une véritable politique européenne de l'armement. Le gouvernement français propose entre autres l'instauration d'un système d'échange d'informations entre le CPA et l'Eurogroupe.

**Source:** Ministère des Affaires étrangères. Direction des Affaires Politiques. Service des Pactes et du Désarmement. Schéma d'intervention. A/s. UEO-Comité Permanent des armements ou CPA: Paris le 8 mars 1974. 4 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 32. Cote UEO.1.2. La Haye. Réunion ministérielle 11 mars 1974. 1970-1974.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/schema\\_d\\_intervention\\_du\\_ministere\\_francais\\_des\\_affaires\\_etrangeres\\_sur\\_le\\_comite\\_permanent\\_des\\_armements\\_paris\\_8\\_mars\\_1974-fr-56ddccbd-9955-48a6-8ffc-dd8a276c8fae.html](http://www.cvce.eu/obj/schema_d_intervention_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_sur_le_comite_permanent_des_armements_paris_8_mars_1974-fr-56ddccbd-9955-48a6-8ffc-dd8a276c8fae.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

PARIS, LE 8 mars 1974

SCHEMA D'INTERVENTION

A/s. : UEO - Comité Permanent des Armements ou CPA.

- 1 - Les alliés européens ont des intérêts communs en matière de production d'armement.

Ces intérêts sont multiples :

- intérêt économique (problème de la balance des paiements des pays européens),

- intérêt industriel (techniques de pointe),

- intérêt social (main d'oeuvre employée dans les industries d'armement alors que des problèmes d'emploi apparaissent dans certains pays de la Communauté tandis que l'effort de défense ne doit pas se relâcher),

- intérêt politique (la coopération en matière d'armement peut, le cas échéant, constituer la base d'une entreprise plus large tendant à une politique commune de défense de l'Europe).

.../...

2 - Ces intérêts ont été reconnus :

- par les parlementaires de l'U.E.O. qui, à plusieurs reprises, ont souhaité une réactivation du CPA,

- par les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. qui avaient accueilli favorablement la proposition faite par M. Bettencourt, à l'occasion de la dernière réunion ministérielle de l'U.E.O. à Luxembourg en Février 1973.

3 - Les progrès ne sont pourtant pas sensibles :

- Plus d'un an après la réunion de Luxembourg, certains de nos alliés semblent renoncer à l'idée d'une revitalisation du CPA et par conséquent de l'aspect positif et constructif de l'U.E.O.

- L'expérience a montré que les débats s'étaient enlisés pendant un an au Conseil Permanent. Il serait donc logique que la session ministérielle prît une décision sur la proposition qui lui est soumise.

4 - Que propose la France ?

- Au niveau de la procédure, afin d'éviter tout double emploi, un mécanisme d'information réciproque entre le CPA et l'Eurogroupe, c'est-à-dire entre les deux enceintes dans lesquelles les alliés européens étudient des projets de production en commun.

- Au niveau de la réalisation, des accords entre les gouvernements intéressés à tel ou tel projet puisque ni l'Eurogroupe ni le CPA n'ont les moyens propres permettant d'étudier et d'assurer la gestion matérielle d'un projet.

.../...

- A cette fin, la session ministérielle pourrait décider que les Directeurs nationaux des armements (ou leurs représentants) se réuniraient prochainement

- a) pour mettre au point le mécanisme des échanges d'information entre le CPA et l'Eurogroupe que leurs adjoints ont considéré comme techniquement réalisable ;
- b) pour préciser les méthodes selon lesquelles il conviendrait de mettre en oeuvre un projet entre les pays intéressés.

5 - L'initiative française n'est pas dirigée contre l'Eurogroupe

- Elle ne présente aucun aspect restrictif pour qui que ce soit. Elle ne limite en rien les activités de l'Eurogroupe. Rien n'empêche d'autre part les pays des flancs de participer aux projets du CPA.

- Nous ne voulons pas placer nos alliés devant un choix entre l'Eurogroupe et l'U.E.O.

- Que nos alliés ne nous obligent pas en revanche à entrer dans l'Eurogroupe. Les raisons de notre non-participation sont bien connues.

6 - Notre initiative est positive et constructive ; elle présente l'avantage :

- d'utiliser un cadre institutionnel ~~qui~~ existant depuis 1955,

- de bénéficier, à la différence de l'Eurogroupe, d'une assise parlementaire,

- de constituer une enceinte spécifiquement européenne réunissant des pays alliés et membres d'un même

.../...

- 4 -

groupement économique, la C.E.E.

7 - Cette initiative a donc posé la question suivante :

La France a fait une proposition conçue dans un esprit européen, et correspondant aux intérêts propres de l'Europe.

Elle a soumis cette proposition à l'U.E.O. il y a plus d'un an.

La question est aujourd'hui de savoir si ses partenaires, en acceptant ou non cette proposition, veulent agir ou non dans le même esprit./.